



La Bruyère
Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie
Locale et de la Décentralisation
Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité
de ses membres en fonction n'est
présente. Cependant, si
l'assemblée a été convoquée deux
fois sans s'être trouvée en nombre
compétent, elle pourra, après une
nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre
des membres présents, sur les
objets mis pour la troisième fois à
l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura
lieu le **jeudi 25 mai 2023**, à 19 H 30, **en la Maison des
Citoyens**

Le Directeur général,

Y. GROIGNET

Le 17 mai 2023
Le Bourgmestre,

Y. DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2023 : Approbation
2. Patrimoine communal : Parts de Meux : Projet éolien : Présentation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2022 : Réformation
4. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2022: Réformation
5. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2022 : Réformation
6. Compte de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest : Exercice 2022 :
Approbation
7. Compte de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2022 :
Prorogation du délai de tutelle : Décision

8. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2022 : Prorogation du délai de tutelle : Décision
9. Comptes annuels communaux : Exercice 2022 : Approbation
10. Budget communal : Exercice 2023 : Modification budgétaire n°1 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
11. Comptes annuels du CPAS : Exercice 2022 : Approbation
12. Budget du CPAS : Exercice 2023 : Modification budgétaire n°1 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
13. Compte de la zone de secours NAGE : Exercice 2022 : Prise de connaissance
14. Budget de la zone de secours NAGE : Exercice 2023 : Modification budgétaire n° 1 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
15. Patrimoine communal : Remplacement du parc d'éclairage public : Décision
16. Patrimoine communal : Remplacement d'un pont : Section de Rhisnes : Dépassement du montant d'attribution : Décompte final : Approbation
17. Patrimoine communal : Remplacement d'un pont : Section d'Emines : Dépassement du montant d'attribution : Décompte final : Approbation
18. Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY en abrégé) : Parcours entre Warisoulx et le gare de Rhisnes : Création de pistes cyclables suggérées d'une part et cyclo-piétonne d'autre part : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Administration communale : Augmentation du cadre statutaire : Décision
20. BEP : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 : Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022
 - b) Rapport d'activités 2022
 - c) Comptes 2022

- d) Rapport du Réviseur
- e) Rapport de rémunérations
- f) Rapport de gestion 2022
- g) Rapport spécifique des prises de participations
- h) Désignation d'une Administratrice
- i) Désignation d'un Administrateur
- j) Décharge aux Administrateurs
- k) Décharge au Réviseur

21.BEP Expansion Economique : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 : Approbation

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022
- b) Rapport d'activités 2022
- c) Comptes 2022
- d) Rapport du Réviseur
- e) Rapport de rémunérations
- f) Rapport de gestion 2022
- g) Rapport spécifique des prises de participations
- h) Décharge aux Administrateurs
- i) Décharge au Réviseur

22.BEP Environnement : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 : Approbation

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022
- b) Rapport d'activités 2022
- c) Comptes 2022
- d) Rapport du Réviseur
- e) Rapport de rémunérations
- f) Rapport de gestion 2022
- g) Rapport spécifique des prises de participations
- h) Désignation d'une Administratrice
- i) Décharge aux Administrateurs
- j) Décharge au Réviseur

23.BEP Crématorium : Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 : Approbation

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 décembre 2022
- b) Rapport d'activités 2022
- c) Comptes 2022
- d) Rapport du Réviseur
- e) Rapport de rémunérations
- f) Rapport de gestion 2022
- g) Rapport spécifique des prises de participations

- h) Décharge aux Administrateurs
- i) Décharge au Réviseur

24.IDEFIN : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2022 : Approbation

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2022
- b) Rapport d'activités 2022
- c) Comptes 2022
- d) Rapport du Réviseur
- e) Rapport de rémunérations
- f) Rapport de gestion 2022
- g) Rapport spécifique des prises de participations
- h) Désignation d'un Administrateur
- i) Remplacement d'une Administratrice
- j) Prise de participation
- k) Décharge aux Administrateurs
- l) Décharge au Réviseur

25.INASEP : Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023 : Approbation

- a) Rapport d'activités 2022
- b) Rapport de gestion
- c) Bilan 2022
- d) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
- e) Rapport annuel du Comité de rémunération
- f) Liste des adjudicataires de marchés publics
- g) Comptes 2022 et affectation des résultats
- h) Décharge aux Administrateurs
- i) Décharge au Collège des Contrôleurs aux comptes
- j) Composition du Conseil d'Administration
- k) Contrôle du respect de l'obligation d'information et de formation des Administrateurs
- l) Rapport spécifique sur les prises de participation

26.IMAJE : Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2023 : Approbation

- a) Rapport de rémunération
- b) Rapport d'activités 2022
- c) Rapport de gestion
- d) Comptes et bilan 2022
- e) Rapport du Commissaire Réviseur
- f) Décharge du Commissaire Réviseur
- g) Décharge aux Administrateurs
- h) Démission et remplacement d'un Administrateur
- i) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 décembre 2022

27.SWE : Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023 : Approbation

- a) Rapport du Conseil d'Administration

- b) Rapport du Collège des Commissaires aux comptes
- c) Bilan 2022
- d) Comptes 2022
- e) Décharge aux Administrateurs
- f) Décharge au Collège des Commissaires aux comptes
- g) Modification du ROI de l'Assemblée générale
- h) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2023

Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2023

- a) Modifications statutaires
- b) Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2023

28. ORES Assets : Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023 : Approbation

- a) Rapport 2022 en ce compris le rapport de rémunération
- b) Comptes 2022
- c) Rapport de gestion
- d) Rapport de prises de participation
- e) Rapport du Réviseur
- f) Décharge aux Administrateurs
- g) Décharge au Réviseur
- h) Nominations statutaires

29. La Joie du Foyer : Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2023 :
Approbation

- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2022
- b) Rapport de gestion
- c) Rapport de rémunérations
- d) Rapport du Commissaire Réviseur
- e) Comptes 2022
- f) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Réviseur
- g) Adaptations statutaires
- h) Projets

30. Patrimoine communal : Parts de Meux : Projet de vente d'une parcelle :
Modalités : Avis de principe

Commentaires

1. /

2. /

3.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Recettes	43807,03 €	45999,79 €	54650,43 €
Dépenses	30732,50 €	45999,79 €	46117,08 €
Boni	13074,55 €	0	8533,35 €

4.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Recettes	20542,28 €	23560,89 €	15427,65 €
Dépenses	15595,20 €	23560,89 €	11986,73 €
Boni	69947,08 €	0	3440,92 €

5.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Recettes	79749,90 €	66358,94 €	86827,89 €
Dépenses	64005,63 €	66358,94 €	66342,88 €
Boni	15744,27 €	0	20485,01 €

6.

	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Recettes	27076,98 €	32629 €	28288,45 €
Dépenses	16045,77 €	32629 €	15138,34 €
Boni	11031,21 €	0	13150,11 €

7-8. Le Conseil Communal s'est vu confier par le décret du 13 mars 2015, la qualité d'Autorité de tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Pour exercer cette mission, il dispose d'un délai de 40 jours, prorogable de moitié, qui commence à courir dès réception de toutes les pièces justificatives requises de la Fabrique d'Eglise concernée d'une part et de la décision de l'Organe représentatif d'autre part.

Les Fabriques d’Eglise de Saint-Denis et d’Emines ont remis à l’Administration communale leurs dossiers accompagnés des pièces justificatives respectivement les 24 avril 2023 et 3 mai 2023.

En fonction du planning des séances du Conseil, il serait judicieux d’actionner la possibilité légale de prolonger le délai de tutelle de 30 jours afin d’éviter la forclusion en raison de la latitude laissée à l’Organe représentatif agréé d’émettre sa position dans ces 2 dossiers pour respectivement les 14 et 23 mai 2023.

9-10. : Voir annexes

11-12. : Voir annexes

13.

	Droits constatés nets	Engagements	Résultat budgétaire
Service ordinaire	25.732.040,45	25.732.040,45	0
Service extraordinaire	816.604,53	4.509.489,73	-3.692.885,20
Droits constatés nets		Imputations	Résultat comptable
Service ordinaire	25.732.040,45	25.147.334,19	584.706,26
Service extraordinaire	816.604,53	519.830,81	296.773,72
Droits constatés nets		Imputations	Crédits à reporter
Service ordinaire	25.732.040,45	25.147.334,19	584.706,26
Service extraordinaire	4.509.489,73	519.830,81	3.989.658,92

14.

MB1 2023	Service Ordinaire		
	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices antérieurs	0,00 €	350.207,75 €	-350.207,75 €
Exercice propre	29.498.036,07 €	29.465.406,65 €	32.629,42 €
Prélèv pour le fonds de réserve ordinaire	317.578,33 €	0,00 €	317.578,33 €
Prélèv pour le fonds de réserve extraordinaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	29.815.614,40 €	29.815.614,40 €	0,00 €

MB1 2023	Service extraordinaire		
	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercices antérieurs	3.889.134,53 €	3.692.885,20 €	196.249,33 €
Exercice propre	1.370.300,00 €	1.385.300,00 €	-15.000,00 €
Prélèvement de l'extraordinaire pour le fonds de réserves extraordinaire	15.000,00 €	196.249,33 €	-181.249,33 €
TOTAL	5.274.434,53 €	5.274.434,53 €	0,00 €

La dotation 2023 à la zone de secours NAGE s'établit à 246.871,13 € (165.150,38 € en 2022 et 181.808,00 € en 2021)

15. Le décret du 12 avril 2001 confie aux GRD la mission de proposer un service d'entretien d'éclairage public aux Communes et d'assurer une obligation de service public en matière d'éclairage public fondée notamment sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations en question.

Les arrêtés du Gouvernement Wallon pris en exécution de cette disposition décrétales, chargent lesdits GRD de définir et de mener un vaste programme de remplacement des luminaires d'éclairage public communal par des sources économes en énergie (LED ou équivalent) jusque fin septembre 2029.

Le coût de cette substitution sera supporté pour partie par les GRD et pour partie par la Commune.

Le 24 juin 2019, le Conseil a marqué son accord sur la convention établie par ORES et relative à l'ensemble des modalités possibles d'intervention dans le cadre du remplacement du parc d'éclairage public bruyérois.

Le montant de 42.419,40 € TVAC à charge des deniers communaux sera financé par ORES et remboursable en 15 annuités de 2.827,96 €.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur cette dépense et les caractéristiques de son apurement.

16-17. Lors des récentes et récurrentes inondations des mois de juin et juillet 2021, de nombreux éléments du patrimoine communal ont subi de très

importants dégâts qui ont rendu indispensables tantôt une rénovation conséquente tantôt un remplacement complet.

Parmi les ouvrages d'art victimes de ces déchaînements naturels, figurent les ponts des rues de la Falize et Trieux des Frênes.

Les devis estimatifs pour la réparation et le renforcement du premier ainsi que la reconstruction intégrale du second s'élevaient respectivement à +/- 150.000 € TVAC et 260.000 € TVAC tandis que les attributions au terme de chacune des procédures de marché public atteignaient respectivement 135.520 € TVAC et 149.271,65 € TVAC.

Aujourd'hui, les chantiers dont question sont terminés mais leurs coûts ont excédé, révision de prix comprise, les sommes estimées en raison de divers éléments, l'un présentant une facture globale de 156.957,20 € et l'autre de 193.542,94 €.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur ces dépassements de budget.

18. La Région Wallonne encourage les Communes désireuses de mener sur leur territoire une politique volontariste en faveur du vélo utilitaire, par le biais d'octroi de subsides conséquents pour le financement partiel de leurs aménagements dans ce domaine.

Le 20 mai 2021, le Gouvernement Wallon informait le Collège que la commune de La Bruyère figurait parmi les Entités retenues pour la mise en œuvre de son Plan d'Investissement Wallonie Cyclable 2020-2021 et bénéficierait dès lors d'une aide financière régionale de 300.000 €.

Après le dossier de l'achat et de l'installation de matériel de parcage pour vélos (Conseil du 27 avril 2023), se présente maintenant celui de l'itinéraire entre Warisoulx et la gare de Rhisnes.

Le devis estimatif avoisine 561.000 € TVAC et le mode de marché est une procédure ouverte.

19. Le 22 décembre 2022, le Conseil émettait un avis de principe favorable à la création d'une fonction et au recrutement subséquent d'un Directeur financier en la personne de Monsieur F. Mauro, actuel Receveur régional.

En sa qualité prochaine de grade légal communal, cet agent doit figurer dans le cadre statutaire du personnel de l'Administration. Il partagera ses prestations entre cette dernière (70%) et les services du CPAS (30%).

Le Comité de concertation Commune/CPAS et le Comité de négociation syndicale se sont prononcés favorablement.

Il appartient au Conseil de se positionner sur cette phase du processus administratif entamé voici plusieurs mois.

20-29. /

30. Propriétaire de 81ha 27a 5ca de terrains sis à Meux et dénommés « Parts communales », la Commune envisage de mettre en vente une petite portion de ceux-ci à un opérateur qui s'engagerait à y développer un projet innovant et durable compatible avec l'affectation du Plan de secteur.

La particularité de cette parcelle d'une contenance de 1ha 33a réside dans le fait que, quoique localisée en zone agricole, elle n'est plus guère susceptible de connaître une utilisation agricole traditionnelle. A ce jour, en effet, elle accueille les installations d'un club de modélisme pour une partie et constitue un lieu de stockage de matériaux communaux pour une autre.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur cette démarche.